

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
TENUE LE 07 JUILLET 2025**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 07 juillet 2025 à compter de 19 h 30.

Présents sont les Conseillers Alexandre Tanguay, Carmen Migneault, Simon Brochu, Christopher Astle, Raynald Banville et Tracy Sim, formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-Pierre Pelletier.

Est aussi présente : Mme Isabelle Dion, directrice générale et greffière-trésorière.

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION #25-07-106**  
**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité que l'assemblée ordinaire du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION #25-07-107**  
**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. **Ouverture et présences**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation des procès-verbaux de :**
  - 3.1 La séance ordinaire tenue 2 juin 2025.
4. **Rapports mensuels des comités**
  - 4.1 Arrondissement MacNider;
  - 4.2 Comité des Loisirs;
  - 4.3 Comité de la salle d'entraînement;
  - 4.4 Comité de la bibliothèque;
  - 4.5 Comité d'embellissement;
  - 4.6 Comité du Phare;
  - 4.7 Comité des petits déjeuners;
  - 4.8 Club des 50 ans et plus.
5. **Trésorerie**
  - 5.1 Comptes fournisseurs de juin 2025
6. **Administration**
  - 6.1 Présentation du rapport financier de la Ville de Métis-sur-Mer au 31 décembre 2023 par Raymond Chabot Grant Thornton;
  - 6.2 Rapport du maire;
  - 6.3 Précision de la contribution financière de la Ville au programme d'habitation abordable du Québec pour la réalisation du projet de développement de la Place des Marronniers par l'organisme sans but lucratif Construction Métis;
  - 6.4 Fonds Innergex 2025;
7. **Travaux publics**
  - 7.1 Approbation de la directive de changement #5 dans le projet de mise à jour du poste de surpression d'eau potable;
  - 7.2 PRACIM 2025-2028
  - 7.3 Amendement de la résolution 24-11-256;
  - 7.4 Financement du camion de voirie et autorisation pour la signature des documents officiels;
8. **Urbanisme**
  - 8.1 Dépôt du procès-verbal du CCU;
  - 8.2 Demande de dérogation mineure pour le lot 6 635 393;
9. **Service incendie et sécurité civile**
10. **Loisirs et cultures**
11. **Périodes de questions (règl. 18-122 – 30 minutes max.)**
12. **Levée de la séance**

### **3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE :**

#### **3.1 La séance régulière tenue le 02 juin 2025**

##### **RÉSOLUTION #25-07-108**

##### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 02 JUIN 2025**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 02 juin 2025 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

### **4. RAPPORTS MENSUELS DES COMITÉS**

#### **4.1 Conseil d'arrondissement MacNider**

Date de la rencontre de juillet 2025 : mardi 15 juillet à 19h au Town Hall

#### **4.2 Comité des loisirs**

Rien de nouveau.

#### **4.3 Comité de la salle d'entraînement**

Rien de nouveau.

#### **4.4 Comité de la bibliothèque**

Rien de nouveau.

#### **4.5 Comité d'embellissement**

Mme Rita Dufour-Turriff présente l'état de compte du comité d'embellissement pour la saison estivale 2025 :

- Don de 2 000 \$ pour la réfection du Parc Astle;
- Achat de terreau et d'engrais pour les bacs et les fleurs au bureau et à la halte municipale : 231.95 \$;
- Achat de fleurs, de vivaces et d'herbes comestibles : 426.25 \$
- Remboursement de Mme Carole Massey pour l'achat des fleurs plantées près du mur de la halte : 69 \$

Le Conseil remercie les membres du comité d'embellissement pour leur implication à rendre notre territoire plus attrayant.

#### **4.6 Comité du Phare**

Rien de nouveau.

#### **4.7 Comité des petits déjeuners**

Le comité est en pause pendant la période estivale. Mme Martine Bouchard rappelle que le comité a octroyé plusieurs dons cette année avec leur profit d'environ 8 000 \$, puis il y a eu l'achat de plusieurs livres francophones pour la bibliothèque.

Le Conseil remercie les membres du comité des petits déjeuners pour leur implication bénévole au sein de notre communauté.

#### **4.8 Club des 50 ans et plus**

Voici les nouveaux membres du conseil d'administration du Club des 50 ans et plus :

- Lynne Bruce : Présidente
- Diane Dubois : Secrétaire
- Simon Pelletier : Trésorier
- Manon Villeneuve : Administratrice
- Guylaine Lavoie : Administratrice

Merci à tous pour votre implication.

La Club des 50 ans et + de Métis-sur-Mer désire remercier l'administration de la Ville pour le soutien apporté dans ce dossier.

## **5. TRÉSORERIE**

### **5.1 Comptes fournisseurs de juin 2025**

#### **RÉSOLUTION #25-07-109** **COMPTES FOURNISSEURS DE JUIN 2025**

Il est proposé par M. le Conseiller Alexandre Tanguay et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés pour juin 2025 pour un montant de 89 382.68\$, adopte la liste des comptes à payer de juin 2025 pour un montant de 136 963.36 \$ et autorise la trésorière à faire le paiement de ces comptes. La trésorière certifie la disponibilité des crédits pour effectuer les paiements précités.

## **6. ADMINISTRATION**

### **6.1 Présentation du rapport financier de la Ville de Métis-sur-Mer au 31 décembre 2023 par Raymond Chabot Grant Thornton;**

#### **RÉSOLUTION #25-07-110** **PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER AU 31 DÉCEMBRE 2023** **PRÉSENTÉ PAR RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON**

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que la Ville de Métis-sur-Mer accepte le rapport sur les états financiers de la municipalité au 31 décembre 2023 tel que préparé par Raymond, Chabot, Grant, Thornton et présenté à cette séance par Mme Karine Labrie-Soucy, CPA Auditrice et Directrice.

La Ville de Métis-sur-Mer certifie également qu'elle a effectué de dépenses relatives à l'entretien d'hiver de son réseau routier local à la hauteur de 48 399 \$ ainsi que des dépenses relatives à l'entretien d'été de son réseau routier local à la hauteur de 263 797 \$. La subvention est au montant de 145 192 \$.

### **6.2 Rapport du maire;**

#### **RÉSOLUTION #25-07-111** **RAPPORT DU MAIRE**

Il est proposé par M. le Conseiller Alexandre Tanguay et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport du maire pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

Ce document est disponible sur le site internet de la Ville sous la rubrique profil socioéconomique.

### **6.3 Précision de la contribution financière de la Ville au programme d'habitation abordable du Québec pour la réalisation du projet de développement de la Place des Marronniers par l'organisme sans but lucratif Construction Métis;**

#### **RÉSOLUTION #25-07-112** **PRÉCISION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE AU PROGRAMME D'HABITATION ABORDABLE DU QUÉBEC POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA PLACE DES MARRONNIERS PAR L'ORGANISME SANS BUT LUCRATIF CONSTRUCTION MÉTIS**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Société d'habitation du Québec* demande que soit précisée la résolution 25-06-93 prise par le Conseil Municipal de la Ville de Métis-sur-Mer en séance ordinaire le 2 juin 2025, afin de ventiler la contribution municipale prévue (ci-après nommée la « résolution initiale »);

**CONSIDÉRANT QUE** la présente résolution n'est qu'une précision de la résolution initiale dont le texte est ici repris comme partie intégrante à la présente résolution comme si au long réité;

Il est proposé par M. la Conseiller Christopher Astle et résolu à l'unanimité que le Conseil :

- S'engage à ventiler la contribution financière de la ville au projet de 1 963 400,40\$ comme suit :
  - 65 234,86 \$, représentant la valeur du terrain de la Place des Marronniers que la Ville a cédé à Construction Métis (ce qui représente les lots # 6 595 307, 6 595 298 et 6 595 297 du plan de lotissement daté du 24 avril 2024 par Olivier Pelletier, arpenteur géomètre. Les autres lots ont également été cédés, mais ne comptent pas dans la contribution municipale dans le cadre de ce projet);
  - Complétée par un montant de 1 803 040,77 \$, pouvant représenter jusqu'à 35 ans en exonération fiscales pour le projet;
  - Et un montant de 95 125,00\$ de corvées, services municipaux et de travaux d'infrastructures réalisés sur l'immeuble du projet;

**6.4 Fonds Innergex 2025;**

**RÉSOLUTION #25-07-113**  
**FONDS INNERGEX 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'entente signée par Cartier Énergie Éolienne et la Ville de Métis-sur-Mer concernant le « Fonds de visibilité », la municipalité doit présenter par résolution ses recommandations de projets pour le développement social et communautaire pour un montant de 5 400.81 \$ pour 2025,

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Innergex a acquis Cartier Énergie Éolienne;

**POUR CE MOTIF,**

Il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer recommande à Innergex le versement des sommes suivantes aux organismes à but non lucratif de la municipalité :

<u>ORGANISME</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT DEMANDÉ</u>	<u>SUGGESTION MONTANT SOUMIS</u>	<u>AN DERNIER 2024</u>
<b>ASS. SOCIO-CULTURELLE DE MÉTIS – TOWN HALL</b>		0 \$	0 \$	1 800 \$
<b>COMITÉ DES LOISIRS</b>	Matériel promotionnel	2 758.44 \$	2 650.36 \$	2 500 \$
<b>COMITÉ D'EMBELLISSEMENT</b>		0 \$	0 \$	328.19 \$
<b>FABRIQUE NOTRE DAME DE LA COMPASSION</b>		0 \$	0 \$	750 \$
<b>50 ANS ET +</b>	Remplacement de matériel de jeux et divers	2 000 \$	1 650 \$	0 \$
<b>BIBLIOTHÈQUE MÉTIS-SUR-MER</b>		0 \$	0 \$	0 \$
<b>FESTIVAL LE GRAND DÉGÈLE</b>		0 \$	0 \$	0 \$
<b>SALLE D'ENTRAÎNEMENT</b>		0 \$	0 \$	0 \$
<b>COMITÉ DES PETITS DÉJEUNERS</b>		0 \$	0 \$	0 \$

<b>CAMP DE JOUR</b>		4 210.41 \$	1 100.45 \$	0\$
<b>TOTAL</b>		8 968.85 \$	5 400.81 \$	5 334.64 \$

Il est également convenu que les demandes seront envoyées par courrier, en plus de l'être par courriel pour faciliter l'accès au programme à tous les comités.

## **7. TRAVAUX PUBLICS**

### **7.1 Approbation de la directive de changement #5 dans le projet de mise à jour du poste de suppression d'eau potable;**

#### **RÉSOLUTION #25-07-114**

#### **APPROBATION DE LA DIRECTIVE DE CHANGEMENT #5 DANS LE PROJET DE MISE À JOUR DU POSTE DE SUPPRESSION D'EAU POTABLE**

Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte la directive de changement #5 dans le projet de mise à jour du poste de suppression d'eau potable. La recommandation de l'acceptation des coûts de 9 228.75 plus les taxes applicables pour ces travaux supplémentaires est approuvée par Mme Cynthia Ross, ingénieure et chargée de projet pour Tetra Tech.

### **7.2 PRACIM 2025-2028**

#### **RÉSOLUTION #25-07-115**

#### **DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME PRACIM 2025-2028 POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL**

**ATTENDU QUE** le garage municipal actuel est désuet et ne respecte plus plusieurs normes en matière de sécurité, d'environnement et d'efficacité opérationnelle;

**ATTENDU QUE** la Ville de Métis-sur-Mer souhaite construire un nouveau garage municipal afin d'assurer un service adéquat à la population et de se conformer aux normes en vigueur;

**ATTENDU QUE** le programme d'aide financière aux infrastructures municipales (PRACIM) 2025-2028 permet de soutenir financièrement des projets d'infrastructures municipales, notamment la construction de bâtiments municipaux essentiels;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. le Conseiller Alexandre Tanguay et résolu à l'unanimité :

1. **QUE** la Ville de Métis-sur-Mer autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme PRACIM 2025-2028 pour le projet de construction d'un nouveau garage municipal;
2. **QUE** la Ville de Métis-sur-Mer accepte tous les paramètres, conditions et obligations du programme PRACIM 2025-2028, incluant les exigences relatives à la reddition de comptes, à la gestion du projet et au respect des échéanciers;
3. **QUE** le maire et/ou la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents afférents à cette demande de subvention.

### **7.3 Amendement de la résolution 24-11-256**

#### **RÉSOLUTION #25-07-116**

#### **AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 24-11-256**

**ATTENDU QUE** la résolution numéro 24-11-256, adoptée lors de la séance du conseil municipal tenue le 12 novembre 2024, portait sur le financement du nouveau véhicule de voirie à même le Fonds de roulement;

**ATTENDU QUE** certains éléments de cette résolution doivent être modifiés pour refléter de nouveaux renseignements ou ajustements administratifs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la ville de Métis-sur-Mer amende la résolution pour en passer une nouvelle.

#### **7.4 Financement du camion de voirie et autorisation pour la signature des documents officiels**

##### **RÉSOLUTION #25-07-117**

##### **FINANCEMENT DU CAMION DE VOIRIE ET AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DES DOCUMENTS OFFICIELS**

**ATTENDU QUE** la Ville de Métis-sur-Mer souhaite procéder à l'acquisition d'un nouveau véhicule de voirie dans le cadre de ses opérations de services publics ;

**ATTENDU QUE** cette acquisition nécessite la conclusion d'une entente de financement avec un organisme financier ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité :

1. **QUE** le conseil municipal autorise le maire et/ou la directrice générale à conclure l'entente de financement pour l'achat du nouveau véhicule de voirie ;
2. **QUE** le maire et/ou la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents requis ou nécessaires à la conclusion de cette transaction, incluant tout document bancaire ou contractuel ;
3. **QUE** le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics à agir au nom de la Ville de Métis-sur-Mer pour l'enregistrement du véhicule auprès des autorités compétentes, et à signer tout document requis à cette fin.

#### **8. URBANISME**

##### **8.1 Dépôt du procès-verbal du CCU;**

##### **RÉSOLUTION #25-07-118**

##### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance du CCU du 26 juin 2025 et en ayant pris connaissance, il est proposé par M. le Conseiller Alexandre Tanguay et résolu à l'unanimité d'approuver le dépôt officiel de ce procès-verbal.

##### **8.2 Demande de dérogation mineure pour le lot 6 635 393**

##### **RÉSOLUTION #25-07-119**

##### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT 6 635 393**

##### **Objet de la demande de dérogation mineure :**

Autoriser l'aménagement d'un terrain de camping sans bâtiment sanitaire contrairement à la réglementation qui prévoit qu'un terrain de camping doit comprendre au moins un bâtiment sanitaire.

*Article 9.26 du Règlement de zonage numéro 08-38*

##### **Le Conseil analyse cette demande :**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande porte sur une disposition du Règlement de zonage numéro 08-38 pouvant faire l'objet d'une dérogation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'application du règlement cause un préjudice sérieux au requérant étant donné le nombre élevé d'appareils exigés dans le règlement de zonage pour un bloc sanitaire desservant un camping de 6 emplacements;

**CONSIDÉRANT QUE** l'autorisation d'une telle demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme numéro 08-37;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement étant donné que le Conseil exige l'implantation d'un cabinet à fosse sèche conforme au Q-2, r.22 comme condition d'acceptation de la dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation ne porte pas atteinte au bien-être général;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation n'augmente pas les risques en matière de santé publique;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation n'augmente pas les risques en matière de sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux n'ont pas encore commencé et que la bonne foi du demandeur a été établie;

**POUR CES MOTIFS**, le Conseil accorde la dérogation mineure conditionnellement à l'installation d'un cabinet à fosse sèche conforme au Q2-r.22. et conditionnellement à ce que le terrain de camping ne dépasse pas 6 emplacements en locations.

## **9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

Rien de nouveau.

## **10. LOISIRS ET CULTURE**

Rien de nouveau.

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de question débute à 19 h 55 et se termine à 20 h 35.

## **12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **RÉSOLUTION #25-07-120** **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller Simon Brochu propose que la présente séance soit levée à 20 h 35.

*En signant ce procès-verbal, je signe et scelle toutes les résolutions qu'il contient et je renonce à mon droit de veto.*

---

Jean-Pierre Pelletier, maire

---

Isabelle Dion,  
Directrice générale et Greffière-trésorière